
05.06.2014 - 08:57 Uhr

Employés Suisse salue la fermeté du Conseil des Etats : les employeurs doivent encourager la formation continue

Zürich (ots) -

Le Conseil national veut supprimer à l'article 5 de la loi sur la formation continue un passage stipulant que les employeurs privés et publics doivent encourager la formation continue de leur employés. Aujourd'hui, lors de l'élimination des divergences, le Conseil des Etats a maintenu ce passage. Employés Suisse salue cette décision en faveur d'un devoir pour les employeurs d'encourager la formation continue. Les gagnants sont non seulement les employés, mais aussi les employeurs.

Du point de vue d'Employés Suisse, la formulation de l'article 5 est juste. Une obligation de formation continue n'est pas nécessaire au niveau de la loi.

Employés Suisse demande au Conseil national de suivre la ligne du Conseil des Etats le 12 juin prochain. Une profession de foi en faveur de la formation continue est un signal important. En effet, la Suisse doit désormais investir massivement dans la formation continue, sinon le manque de main-d'oeuvre va fortement se renforcer lors de la mise en oeuvre de l'initiative contre l'immigration de masse.

Contact:

Fabrizio Lanzi, formation continue Employés Suisse, 044 360 11 44,
076 343 75 85

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100757185> abgerufen werden.